



Réseau  
des Centres  
de ressources  
périnatales  
du Québec

*Un bébé dans ma vie, un CRP aussi !*



*CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES FÉVRIER 2020  
MINISTÈRE DES FINANCES GOUVERNEMENT DU QUÉBEC*



## Un bébé dans ma vie, un CRP aussi !

Le Réseau des Centres de ressources périnatales (RCRP) a été créé en 1999. Il est le seul réseau national en périnatalité et ses actions visent la réalisation de la mission suivante :

- ✚ Le Réseau voit à la consolidation et au développement des Centre de Ressources Périnatales (CRP) sur tout le territoire du Québec.
- ✚ Le Réseau rassemble les CRP, les mobilise, les soutient et fait la promotion de leur utilité sociale.

Un CRP a pour mission :

- ✚ D'offrir, sur un territoire défini, des services en périnatalité aux parents et futurs parents afin de les préparer, de les accompagner et de les soutenir dans les différentes transitions et adaptations particulières à chacune des périodes que sont la préconception, la grossesse, la naissance et jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 2 ans.
- ✚ D'être, sur son territoire, un leader en matière de soutien, de promotion et de prévention en périnatalité tout en favorisant le respect des droits.

Actuellement, le RCRP regroupe 18 CRP qui sont situés dans 12 régions administratives distinctes.

Les CRP ont développé une solide expertise en matière d'accompagnement parental en période périnatale. Ils sont des organisations, des milieux de vie bien établis et reconnus. Les CRP sont des acteurs incontournables dans une société qui met en valeur la naissance d'un enfant. Ils sont le premier maillon d'un continuum de services efficace dans le processus de l'agir tôt.

*« Le Québec a déjà été champion de la prévention, d'excellents programmes ont fait leurs preuves... »*

*« Il faut impérativement à mon avis reprendre les visites à domicile des mères plutôt que de se contenter de petits coups de fil... »*

*« Il faut que le programme accompagnant les jeunes vers leur sortie des services de la DPJ soit plus accessible et que les services en périnatalité et en petite enfance soient mieux déployés. »*

Régine Laurent, présidente, Commission spéciale sur le droit des enfants et la protection de la jeunesse

### AGIR TÔT...DÈS LA GROSSESSE...

La période périnatale, soit de la grossesse jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 2 ans, est aussi la plus propice pour agir en prévention. Plusieurs travaux ont pu démontrer que les investissements en périnatalité sont les moins coûteux, mais aussi les plus rentables à long terme.

Un fort consensus s'est développé au Québec au cours des dernières années sur l'importance d'agir tôt, dès le début de la grossesse, afin de créer les conditions pour permettre à chaque enfant de développer son plein potentiel.

*« Nous devons nous mobiliser collectivement pour que chaque tout-petit puisse développer son plein potentiel. Il importe d'agir tôt, dès la grossesse et jusqu'à la maternelle, de façon concertée, partout au Québec... »*

*« Donner à chaque tout-petit le meilleur départ possible. Voilà une cause qui rassemble les citoyens du Québec. »*

Mathieu Lacombe, ministre de la Famille, janvier 2020

S'assurer que nous puissions intervenir pour qu'aucun enfant ne présente un facteur de vulnérabilité à son entrée à la maternelle est un véritable projet social qui nous oblige de mettre en place un continuum de services dès la grossesse.

La société québécoise investit chaque année près de 2,34 milliards \$ pour offrir des services de garde éducatifs de grande qualité. C'est un élément important de ce continuum de services, mais il y a un manque flagrant de services d'accompagnement et de suivi pour la période périnatale.

Actuellement, plusieurs acteurs, tant au niveau politique que partenarial, reconnaissent l'importance de la famille au Québec. La famille débute par la conception et la naissance d'un enfant. Plusieurs politiques gouvernementales reconnaissent l'agir tôt comme une solution gagnante. Reconnaître l'apport d'un CRP dans une société qui met en valeur la naissance d'un enfant est un facteur gagnant.

## Recommandations

*« Les centres de ressources périnatales répondent à de nombreux besoins essentiels des familles québécoises, et nous avons à cœur de permettre à ces organismes de disposer des ressources suffisantes pour accomplir adéquatement leur mission au sein de la communauté. »*

*Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, septembre 2019*

Dans le cadre d'une démarche soutenue par la Fondation Lucie et André Chagnon, Le RCRP propose la création et l'évaluation d'une trajectoire universelle en périnatalité qui permettrait à chaque famille de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pendant toute la période périnatale.

Inspiré de l'approche SIPPE, mais plus souple et davantage axé sur l'empowerment parental, ce programme viserait à permettre à chaque famille de bénéficier d'un accompagnement dans sa communauté pendant toute la période périnatale, soit de l'avis de grossesse à ce que l'enfant atteigne l'âge de deux ans. Il s'appuie sur un concept dont l'efficacité a été prouvée dans d'autres domaines de la santé, soit celui de « l'intervenant pivot », qui prend en charge le patient (ici : la famille), répond à ses besoins d'information, l'oriente à travers la trajectoire de soins et fait le lien avec les différents points de service.

Un panier de services de base (par exemple : ateliers prénataux, visite de relevailles à domicile, activités postnatales pour le bébé, la mère ou la famille, etc.), adapté aux besoins et à l'offre de service de chaque CISSS et CIUSSS, complèterait la trajectoire. Le RCRP souhaite proposer ce programme sous la forme d'ententes de partenariat entre les CISSS/CIUSSS et les Centres de ressources périnatales.

S'inscrivant clairement dans les objectifs du programme Agir tôt, cet accompagnement offrirait une meilleure protection contre les divers facteurs de vulnérabilité auxquels sont exposés les enfants et les parents, notamment les facteurs psychosociaux. Il permettrait aussi aux familles de développer des liens avec les différentes organisations de leur communauté pouvant les soutenir dans leur parcours parental.

Ce projet pourrait se décliner en deux phases:

Phase 1 :

Dans un premier temps, le RCRP propose au Gouvernement du Québec de réaliser un projet pilote de 3 ans afin de tester l'approche auprès d'une cohorte complète d'enfants dans le territoire d'un petit nombre de CLSC et déterminer le contenu optimal du panier de services à offrir à l'ensemble des familles québécoises.

Ententes de partenariat CRP-CLSC sur le territoire de 18 CLSC (Projet pilote de 3 ans) afin de :

- Accompagner, de l'avis de grossesse jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de deux ans, chaque famille (mère, père, enfant), qui ne se qualifie pas au Programme SIPPE
- Intervenante pivot pour chaque famille
- Panier de services de base adapté à la réalité des familles sur le territoire visé et à l'offre de service de chaque CRP

Phase 2 :

Après analyse des projets pilotes, la trajectoire pourrait être étendue à tous les territoires de CLSC, en soutenant la création de nouveaux CRP pour couvrir tout le territoire.

L'investissement requis pour la réalisation des projets pilotes est évalué à 1500 \$ par famille, réparti sur une période de 33 mois.

Dans une société qui reconnaît de plus en plus la famille comme acteur clé, notamment économique, il est plus qu'essentiel de leur offrir le soutien dès la grossesse pour favoriser un bon départ.

En conclusion, nous espérons, monsieur le ministre, que le prochain budget du Gouvernement du Québec contribuera à donner aux familles ainsi qu'aux organismes qui les soutiennent, tels que les CRP, les moyens de faire en sorte que chaque enfant puisse naître dans des conditions favorables et grandir en réalisant son plein potentiel.



Amélie Landry  
Directrice générale



Josée Lemieux  
Présidente